



Procès-verbal de l'AG du 17 juin 2019

à 19h30 à l'Auberge de la Croix d'Or à Posat

L'AG débute à 19h35.

1. Salutations

Le président salut tous les membres qui ont pu faire le déplacement ce soir, en particulier Monsieur l'Abbé Monsieur l'Abbé Fabien Benz, aumônier de l'association.

Sont excusés : M. et Mme Benz. Léo Bulliard. Les membres absents sont excusés d'office puisqu'il n'y avait pas de convocation à l'assemblée mais bien une invitation.

Les consommations, ce soir, comme chaque année, seront à charge des participants, étant donné que le but est de récolter des fonds pour la chapelle, les revenus ne doivent pas servir à financer l'apéritif.

2. Prière

Monsieur l'Abbé Bernard Allaz dit la prière.

3. Approbation du procès-verbal de l'AG de l'année précédente

Le procès-verbal de l'AG précédente est disponible sur le site internet, il se situe aussi dans le classeur que nous avons ici et que nous mettons à disposition de ceux qui veulent le lire.

Est-ce que quelqu'un a une modification à apporter ? Est-ce que quelqu'un a une objection à ce que le PV soit validé ?

Le PV est validé à l'unanimité.

4. Rapport du président

Cette année est une année mémorable pour la chapelle de Montban. Outre un bénéfice financier de plus de 14'500.- francs, des travaux vont être entrepris cette année déjà, ainsi que les années prochaines. Les travaux d'assainissement de la charpente de la chapelle ont été validés en assemblée paroissiale, ainsi que les travaux de réfection de l'extérieur de la chapelle.

La trésorerie de l'association compte plus de CHF 52'000 au 31 mai.



Il a été demandé de notre part au conseil de paroisse de réaliser un devis global, afin que nous puissions entamer des démarches de demande de fonds auprès d'organismes officiels (LoRo, Mission intérieure).

Pour les aspects plus liés à la communication, nous avons changé de site web cette année. Le nouveau site est plus moderne et techniquement plus abouti que l'ancien. Le nouveau site nous est à nouveau offert par l'entreprise hemmer à Fribourg. L'hébergement web et la propriété intellectuelle du domaine sont aussi pris en charge par la même entreprise, ce qui nous fait économiser chaque année plus de CHF 100.-

Nous avons aussi pu publier plus souvent des informations sur notre page facebook. Nous avons dépassé les cent abonnés il y a peu.

En ce qui concerne les célébrations à la chapelle, nous avons organisé deux messes l'an dernier, et avons décidé de maintenir ces deux messes cette année. Les célébrations sont suivies d'un apéritif. Enfin, chaque semaine, le dimanche soit, le chapelet est dit à la chapelle de Montban à 18h30. L'augmentation du nombre de célébrations est aussi importante pour l'Association. Une restauration de la chapelle n'a de sens que dans la mesure où des gens viennent y prier.

5. Rapport de la caissière

La trésorerie de l'association enregistre un bénéfice annuel de 14'623,25 et compte CHF 52'922,15 de fortune au 31 mai.

Nous signalons :

- ∴ CHF 2'994.- de chiffre d'affaire pour les bougies cette année, contre CHF 2'000.- l'année passée et CHF 2'700 l'année d'avant. C'est la meilleure année pour les bougies.
- ∴ Vente de vin : CHF 1'104,70 pour le vin, soit presque 1/3 seulement du bénéfice de l'année précédente. Les ventes ont débuté en février seulement, soit 1/3 de l'année.
- ∴ On a eu, en une année, environ CHF 10'500 de cotisations soit une diminution d'environ CHF 1'500.- par rapport à l'an dernier. Pour mémoire, nous avons encaissé plus de CHF 12'000.- de dons et de cotisation.

Ce « manque à gagner » provient de la diminution de la vente de vin. La vente de vin a démarré tardivement, soit au mois de février. Les marges sur le vin sont moins attractives que celles dont nous disposons les années précédentes, ce qui explique un moins grand bénéfice sur le vin.

Mais aussi, nous constatons que nous n'avons pas touché de quête, ni de la paroisse, ni de l'UP. Or, lors de notre dernière AG, et en présence de M. L'Abbé, nous avons demandé à pouvoir bénéficier d'une quête annuelle. Nous allons, si vous êtes d'accord, relancer l'UP pour lui demander de nous soutenir cette année.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Lecture du rapport par Mme Rachel Benz, vérificatrice.

Est-ce que quelqu'un a une modification à apporter ? Est-ce que quelqu'un a une objection à ce que les comptes soit validés ? Les comptes sont validés à l'unanimité à main levée.



7. Décharge et élection du comité et des vérificateurs

Depuis l'année dernière, nous sommes 6 personnes au comité : Bernard Python, Léo Bulliard, Concetta di Cicco, Jérémie Bard, Véronique Julmy, et moi-même. Nous n'avons pas reçu de nouvelles candidatures ni de démission. Est-ce que cela vous convient toujours ? Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite nous rejoindre ? Est-ce qu'il y a une objection à la réélection de ce comité à 6 personnes ?

Le comité est élu à l'unanimité à main levée. Nous avons deux vérificatrices, Mme Christiane Bovet et Mme Rachel Benz. Est-ce que vous êtes d'accord de réaliser un autre mandat à ce poste ? Est-ce que nous pouvons réélire ces deux vérificatrices pour l'année prochaine ?

Les vérificatrices sont élues par l'assemblée.

8. Objectif 2019-2020

Le début des travaux nous permettra de nous rendre plus visible, sur notre site internet et par le biais de notre page facebook. Certains membres, usés par 4 années de dons, sans voir de résultats, attendent de pouvoir constater des actions concrètes autour de la chapelle. Nous espérons que cette première « salve » de travaux redynamisera notre projet.

9. Varias

D'autres remarques ? Suggestions ?

Concernant la quête, est-ce que la quête du premier week-end d'octobre, à l'occasion de la Fête à Notre-Dame du Rosaire pourrait être faite pour l'Association ?

Un courrier sera adressé aux secrétaires de l'UP pour demander la quête du premier dimanche d'octobre.

M. Droz nous amène les salutations du conseil de paroisses et nous félicite de l'exercice comptable 2018. Cela prend de l'énergie, pour le comité et pour les membres. Quelques informations à propos de l'assemblée. Un budget de 40'000.- a été voté pour cette première étape. L'assainissement de l'extérieur est prévu, suite à quoi on réalisera l'intérieur, et enfin le retable.

Des prises de mesures d'humidité avaient été réalisées. L'entreprise Julian James d'Estavayer-le-Lac, a réalisé des interventions d'urgence sur le retable. Il y avait des insectes qui étaient présents, et l'humidité et le temps, ont eu des répercussions négatives sur le retable, qui est lui-même réalisé avec une qualité de bois simple (de simples planches)...

Cette partie extérieure va démarrer maintenant. Le service des biens culturels va intervenir. Le mois de septembre 2020, on pourra proposer le projet de restauration de la chapelle de Montban en vue de l'obtention de subventions fédérales. C'est le service fédéral de la culture, qui va attribuer les montants. L'intérieur est déjà chiffré à CHF 150'000.-

Si on veut revenir au retable d'origine, on peut estimer ce qu'il y a à l'origine et faire une reconstruction. Mais la qualité de la toile dessous n'est pas forcément terrible. Les couleurs n'iraient plus avec le décor actuel.

Monsieur l'Abbé Fabien Benz, aumônier de l'Association, clôt l'Assemblée par une prière.

Fin de l'AG à 20h09.



Association des Amis
de la Chapelle de Montban

Rte de Montban 21 - 1726 Farvagny www.montban.ch
- info@montban.ch

Posat, le 17 juin 2019

Alexandre Julmy, Président

Concetta di Cicco, Secrétaire